

---

# 2017 12 18 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

---

Présents :

Viviane Arickx, Isabelle Bourda, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Viviane Arickx

**La séance est ouverte à 20h30**

## *1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2017*

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.**

## *2. Délibérations*

### *2.1 Autorisation de paiement de l'investissement à hauteur de 25% du BP 2017*

Comme le budget est étudié seulement au mois de mars, il s'agit d'autoriser une possibilité d'investissements de manière à pouvoir répondre à tout besoin durant cette période.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.**

### *2.2 Police des déchets*

*La commune a délégué la compétence des ordures ménagères à la Communauté des communes qui a adhéré au SICTOM.*

La Communauté de communes ne pouvant pas exercer le pouvoir de police, le SICTOM ne souhaitant pas exercer ce pouvoir de police, la commune a la possibilité de le conserver.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à conserver la police**

### *2.3 GEMAPI*

La GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, depuis la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique est une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Les communes et leurs groupements ont l'obligation de transférer cette compétence.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le transfert de compétences à la Communauté des Communes.**

## *2.4 Mise en place du RIFSEEP*

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, remplace toutes les primes.

En fonction des missions, les agents sont positionnés dans des groupes.

Pour Noilhan, cela concerne 3 agents :

- Entretien des espaces verts et des bâtiments communaux,
- Ménage de la mairie et de la salle des fêtes,
- Secrétariat de Mairie.

L'idée est de tenir compte d'une part de l'évolution du coût de la vie et d'autre part de l'intégration des diverses primes.

L'impact sur le budget de la commune reste modéré et sera évalué précisément lors du prochain exercice.

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces modifications.**

## *2.5 Lancement d'une pré-étude de restauration de la salle des fêtes*

L'idée est de réaliser un comparatif entre une rénovation de la salle et une construction neuve. Cette étude devra s'appuyer sur un cahier des charges qui doit tenir compte des besoins énoncés dans le PLU en cours d'élaboration.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.**

## *3. Bilan du contrôle électrique de la salle des fêtes*

Lors de la dernière visite APAVE, le rapport devrait mentionner :

- que le sous-sol est aux normes.
- qu'au 1<sup>er</sup> étage, les disjoncteurs doivent être révisés.

Il est à noter que quelques gouttières sont apparues, le toit nécessite un entretien.

**Le Conseil Municipal va commander les travaux.**

## *4. Plantation des espaces communaux*

Suite à la coupe des peupliers, les espaces de l'Esquinson, de Lissonde et route de Bézéril l'entreprise De La fage a préparé les sols.

« Arbres et Paysages » a été contacté pour proposer des essences. Ils ont proposé des devis pour la fourniture des plans, paillages et filets de protection.

L'entreprise Nouvelon a été sollicitée pour un devis de plantation des arbres, semis de pelouse et coupe du saule de Lissonde. Il propose un chiffrage à hauteur de 1900€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette procédure ainsi que le devis.**

## *5. Suivi des actions en cours*

### **Dépositaire**

Le travail est en cours, l'entreprise a été relancée.

### **Croix du Capulat**

Elle est réalisée, elle est en passe d'être peinte. Elle sera placée sous peu.

### **Maquette de l'église**

Elle sera placée par l'employé municipal.

**Le Conseil Municipal constate une avancée dans ces travaux de fonctionnement.**

## *6. Comptes rendus des réunions*

### *6.1 Communauté de Communes du Savès*

La Communauté de Communes fixe la taxe TEOM pour son périmètre et attribue un budget à l'ex-SICTOM. Antérieurement le SICTOM ajustait l'imposition au besoin budgétaire.

### *6.2 SICTOM*

Il est proposé de revenir à une taxe à l'habitant. A ce jour ce financement est intégré dans l'imposition foncière.

Des travaux seront réalisés à la déchetterie de Seissan.

### *6.3 Harmonie de la Save*

Cette année, 97 élèves sont encadrés par 11 professeurs.

L'harmonie a repris une dynamique. Malheureusement, faute de crédits, l'examen départemental n'a pu avoir lieu.

### *6.4 GESTES*

Les remaniements au niveau de la perception ont eu pour conséquence le ralentissement des encaissements divers au niveau du service. Les salaires seront payés, les charges sont retardées au mois de janvier et toute dépense non urgente est bloquée.

L'appel à subvention des communes a été devancé.

### *7. Organisation des vœux*

La fête de fin d'année des employés municipaux sera organisée vendredi 22 décembre à 18h30.

La présentation des vœux aux administrés est prévue le samedi 13 février à partir de 15h00.

**Le Conseil Municipal est heureux d'inscrire dans la tradition ces moments de convivialité.**

### *Informations et questions diverses*

**L'ordre du jour est épuisé : il est 23h45.**